

Daniel Ruhland
Conseiller Général du Canton
de Montiers-sur-Saulx (Meuse)

J'ai effectué toute ma carrière professionnelle dans l'industrie du bois (ameublement). Né à Montiers/Saulx, j'ai créé une entreprise dans le bourg pour utiliser le savoir faire local, les autres compétences présentes en sciage permises depuis longtemps par la qualité des bois de la Région, pour rappeler mon ancrage dans mon canton et, ainsi, soutenir le développement économique local.

Aujourd'hui en retraite, je continue à soutenir le canton en tant que Conseiller Général. Ce qui a toujours motivé mon action, c'est la recherche du bien-être, pour aujourd'hui et demain, des habitants des 14 communes du canton de Montiers/Saulx (le cœur), tout en tenant compte de la réalité (la raison, connaissance du réel et du possible).

Quand je m'exprime sur l'aspect « raison », c'est que le rôle d'un Conseiller Général ne relève pas d'une indépendance totale vis-à-vis de tous les pouvoirs, dans la mesure où l'« intérêt collectif » de nos concitoyens se détermine à la fois, dans les communes, au Département, au Conseil Général et à la Préfecture. Cependant, mon rôle, en association avec les maires du canton, est de soutenir les demandes et besoins des habitants et de vérifier que leurs intérêts légitimes sont respectés.

contact //

Conseil Général de la Meuse
Daniel Ruhland

Adresse Place Pierre - François
Gossin - Boite Postale 514
55012 BAR LE DUC Cedex

Tél. 06.07.80.66.34

Email daniel.ruhland@orange.fr

« ENTRE LE COEUR ET LA RAISON »

// Et Cigéo ?

Le projet **Cigéo** (stockage de déchets nucléaires à Haute Activité et à Vie longue, pour une part importante, mais pas uniquement) au voisinage de Bure – Saudron, à l'interface entre Meuse et Haute-Marne) est-il, dans le cadre d'une vie meilleure, une opportunité ou une menace (ou les deux ?) pour le canton de Montiers : pour son environnement et sa population ?

Très clairement, les déchets radioactifs existent en grande quantité (produits par l'industrie nucléaire depuis plus de 50 ans) et il nous est demandé, par la Nation, une solidarité importante pour que l'on accepte d'enfouir ces produits très dangereux en fin de vie (sans vouloir parler, comme certains, de stockage pérenne !). Souhaitons-nous servir au Pays de cette manière, ce qui constitue déjà une première grande question dans le débat ? Voulons-nous supporter seuls ce fardeau ? Si le canton (et les deux autres concernés : Poissons en Haute-Marne et Gondrecourt en Meuse) dispose d'une géologie reconnue comme potentiellement favorable au stockage, quelles sont les autres questions, plus spécialisées, qui doivent être évoquées ; elles se situent sur des échelles de temps très différentes :

A très long terme

Comment en tant qu'ancien spécialiste du bois et de l'ameublement puis-je comprendre l'ensemble complexe d'une opération associant géologie, procédés d'enfouissement, radioactivité élevée, sûreté des installations, fonctionnement en mode dégradé (fonctionnement sûr en présence d'accidents et / ou de pannes, erreurs humaines, etc.), installation qui doit rester sûre pendant plusieurs centaines de milliers d'années) ? Les débats publics, empêchés par des opposants irréductibles, n'ont pas permis d'apporter les compléments nécessaires au document du Maître

d'Ouvrage, l'Andra. Ils sont en grand nombre. Or, les débats « parisiens » que je peux regarder sur Internet les mercredis soir laissent l'impression d'un certain flou par leur abstraction et leurs généralités (cf. <http://www.debatpublic-cigeo.org>) et la conclusion que j'en retire, c'est que les experts scientifiques et techniques invités ne sont visiblement pas d'accord entre eux.

Ces questions générales ne sauraient être mises de côté, car des problèmes associés peuvent avoir des effets irréversibles à long terme sur la sécurité de Cigéo. Je souhaite vivement qu'il existe un vrai consensus entre les spécialistes avant que la possible

autorisation de création du projet soit délivrée. J'ai bien remarqué qu'en dehors de l'Andra, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) est pratiquement le seul organisme de l'État capable d'apporter des éclairages scientifiques et techniques sur un tel sujet complexe pour moi et sans doute aussi pour le citoyen. En effet, il n'existe pas vraiment d'autre expertise indépendante approfondie issue des opposants qui ne peuvent disposer de financements suffisants pour leurs recherches (non financés par l'État). L'accord social est donc potentiellement difficile, même si déjà, entre l'Andra et l'IRSN, les opinions sur le projet Cigéo ne sont pas toutes partagées.

Le moyen terme :

Plusieurs questions émergent, liées à des problèmes qui pourraient exister dans les décennies à venir (moins de 100 ans) :

1. **Notion de déchets** : Selon les autorités compétentes, un déchet radioactif est une matière dangereuse qui n'a plus d'utilisation pour fournir de l'énergie. Aujourd'hui, si une partie de l'uranium en fin d'utilisation dans les centrales est recyclée (sous la forme de MOX (jargon du nucléaire), contenant du plutonium, produit très toxique), tout le reste constitue un déchet ultime, à stocker. Si demain, les centrales nucléaires sont arrêtées par le politique, les barres de combustible deviendront donc des déchets. Se pose alors la question de la taille de l'installation de Cigéo (pour tenir compte de cet excédent de produits à stocker) et surtout de la sécurité liée à la présence de plutonium, présent dans les déchets, dont la dangerosité est bien connue.
2. **Déchets européens** : Dans la loi française actuelle, seuls des déchets nationaux peuvent être stockés. Peut-on être sûr que des petits pays de l'Union Européenne (voire d'autres) ne tenteront pas de nous proposer leurs propres déchets radioactifs (ce qui semble ne pas être interdit par l'Union) ? La faiblesse financière de la France ne peut-elle alors pas s'ouvrir au stockage, sur le site de Bure, pour des déchets étrangers ?
3. **Réversibilité** : La loi prévoit, à juste titre, pendant plus d'un siècle, la possibilité d'utiliser le principe dit de réversibilité. Cela signifie qu'il doit être possible de retirer « proprement » et sans risques, et à tout moment critique, pour les populations et

les salariés, les déchets radioactifs déjà placés dans les alvéoles de Cigéo. Cette opération, facteur réel de confiance entre l'Andra et les habitants du canton, devait être présentée par le Maître d'Ouvrage lors des débats publics (qui n'ont pu avoir lieu). Seul un débat contradictoire l'a évoqué (avec les critiques émises pour ce type d'opération informatisée, qui, par ailleurs, ne touche que très partiellement les riverains ne regardant que rarement ce type d'émission). Ce problème doit être traité sérieusement, car très important pour la sécurité des populations qui ont besoin d'en savoir plus et de manière plus précise.

4. **Co-activité** : La possibilité d'avoir, pour différentes raisons, des travaux de BTP pour creuser des galeries, préparer des alvéoles de stockage des déchets radioactifs, etc. et simultanément des travaux d'enfouissement, associant des cultures, des travailleurs et des compétences très différentes ne constitue-t-elle pas un facteur important de risque pour l'installation et donc pour tout l'environnement ? C'est un constat que j'ai fait plusieurs fois en tant que chef d'entreprise...
5. **Le coût** : Selon les dires, le coût de Cigéo, très important, pourrait être compris entre 15 milliards € et plus de 100 milliards € (est-ce en fonction de la qualité du processus envisagé de réversibilité ?) ; l'absence de certitude sur un coût (certes estimé) n'est-elle pas liée à une imprécision sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter tous risques ? Quelle confiance pour les populations proches du site envisagé ?

Le court terme :

Dans le court terme, les aspects « risques nucléaires » n'existeraient pas puisque 2000 personnes environ devraient démarrer les travaux uniquement de BTP pour préparer l'installation de stockage. Cependant, à mon sens, plusieurs questions, en nombre plus élevé que précédemment, doivent être posées :

1. Si les travaux doivent durer moins de 20 ans, peut-on envisager la création de logements « en dur » dans le canton pour une durée aussi limitée ? Si oui, cela pourrait autoriser, pour autant que ces travailleurs viennent avec leurs familles, la présence de médecins, de commerces, d'écoles, fortement désirée par les habitants. Si non, parce qu'ils viennent seuls, où vont-ils habiter ? Cette question d'un possible « ghetto » doit être abordée. En effet, s'ils occupent des logements provisoires de type « ALGECO » au voisinage du chantier, comment vont-ils pouvoir être associés/assimilés à la population actuelle ? S'ils viennent des villes avoisinantes, qu'apporteront-ils à l'économie locale du canton, en dehors des passages de bus les transportant à leur travail ?
2. Si cela se passe comme pour la construction de l'EPR de Flamanville (centrale nucléaire en construction en Normandie), plusieurs dizaines de nationalités différentes se côtoieraient sur le chantier gigantesque pour le canton. Comment alors, au nom du bien-être maintenu (plutôt amélioré ?) des habitants, aborder cette réelle question ?
3. Si seuls de très grands groupes de BTP sont concernés, comment pourra-t-on envisager sereinement la reprise d'activité des demandeurs d'emploi de la sous région (les trois cantons) et la création de PME dans le domaine ? D'ailleurs, remarquons que la construction du laboratoire de l'Andra n'a pas permis l'implantation de telles PME dans le canton de Montiers. Qu'en sera-t-il en termes de retombées économiques dans le futur ?
4. À ce sujet, pour soutenir une reprise d'activités économiques, le canton ne pourrait-il pas envisager le recours à des formations spécialisées, effectuées sur place, pour permettre le redéploiement souhaité (et limiter en partie l'afflux de main-d'œuvre extérieure, venant travailler sur des périodes courtes, en sachant que cette population est difficilement intégrable) ? Pour aller dans cette direction possible, il serait souhaitable que les pouvoirs publics prennent en considération cette volonté d'une activité du canton, ouverte sur le futur, en arrêtant déjà de fermer des classes dans les écoles, voire des écoles.
5. Il existe de nombreuses productions agricoles de haute qualité et de leurs transformations industrielles (en nombre plus restreint). L'image « déchets », radioactifs de surcroît, est-elle porteuse d'une image positive pour permettre un redéploiement industriel et agricole, nécessaires pour le devenir du canton ?
6. L'achat de terrains agricoles par l'Andra sera-t-il un facteur d'augmentation des prix des terres agricoles et/ou un moyen de limiter encore la population des agriculteurs, réelle force vive du canton ?
7. Compte tenu de la taille du chantier associé à Cigéo se pose la question des transports, de la qualité des routes et peut-être du prolongement d'une voie de chemin de fer (entre Gondrecourt et Bure/Saudron ?). Comment la population peut-elle être associée à ces évolutions envisagées ? Ou subira-t-elle les nuisances induites par les transports ?
8. En effet, en dehors du transport possible des salariés, les remblais liés à l'extraction de dizaines de milliers de tonnes de roche (situés à moins de 500m) et le transport des matériaux de construction (ciment – sable - granulats, etc.) vont entraîner des passages qui pourraient être de l'ordre de quelques centaines de camions par jour (1 par minute environ). La résolution des nombreuses nuisances acoustiques, vibratoires, poussières, etc. passe par une étude qui n'est pas réellement évoquée dans le document du Maître d'Ouvrage (DMO). Comment protéger nos concitoyens de ces nuisances ?
9. Enfin, parmi les questions qui nécessitent également une réponse, l'environnement : Stocker des roches extraites du sous-sol relève de l'évidence puisque des kilomètres de tunnel sont envisagés pour le stockage pérenne... Si, comme les opposants l'ont signalé, ces roches argileuses se dégradent en présence d'eau, que va devenir le paysage (recouvert d'environ 10 mètres de remblais sur des centaines d'hectares), va-t-il y avoir des pollutions locales induites par ces remblais « dégradables » ? Quel va être l'effet sur la faune giboyeuse et la végétation ? ■

C O N C L U S I O N

Les questions posées dans ce document méritent à mon avis un intérêt réfléchi de la part de tous nos concitoyens, un enrichissement issu de leurs propres réflexions et un relais vers toutes les mairies du canton confrontées à cette situation nouvelle, complexe et plutôt hors de l'échelle d'une compréhension d'un citoyen « normal » (volumes, risques, coûts, durée). Si j'ai parlé de solidarité parce que ces déchets existent et qu'il faudra bien leur trouver une fin, ce n'est pas pour sacrifier le bien-être et la tranquillité des habitants du canton, ni des deux autres concernés par le projet Cigéo. Ce n'est pas également pour soutenir une opération dont les risques sont élevés pour un avantage discutable pour les habitants des autres régions françaises.

Une voie de stabilisation sociale peut reposer sur un soutien financier clair et inscrit dans la durée (pour tenir compte des nombreuses nuisances possibles à court, moyen et long terme), mais un regard très positif (et clair) de l'État pour soutenir le redéploiement économique et social d'une sous - région (les 3 cantons), en perte d'emploi, en vieillissement accéléré est nécessaire (**Ne pas nous oublier**, contrairement à ce qui a été publié il y a quelques semaines, dans le pacte Lorraine, où le sud meusien ne semble pas faire l'objet de l'attention soutenue de l'État et de la Région de Lorraine).

Pour soutenir les habitants du canton et défendre leurs intérêts légitimes, je resterai donc, avec Madame Antoine, ma suppléante, très vigilant et suivrai avec une attention soutenue les réponses attendues de la part du Maître d'Ouvrage, de l'État et des communautés territoriales concernées par le projet Cigéo.

